



## Compromis de vente - delai depassé

Par **anthival**, le **03/09/2010** à **13:01**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement que j'ai mis en vente en agence, celle-ci m'a trouvé un acheteur et j'ai donc signé un compromis de vente sans clause de crédit, l'acheteur le payant cash. Quelques jours avant la fin de la date limite du compromis et n'ayant aucune nouvelle de personne (agence, acheteur, et notaires) j'ai appelé mon notaire qui m'a dit de ne pas m'inquiéter tout allait être réglé en temps et en heures et qu'elle allait prendre contact avec le notaire de l'acheteur... j'ai donc continué à attendre. La veille de la fameuse date butoir, j'ai re-rappelé mon notaire, celle-ci m'a dit qu'elle n'avait pas de nouvelle du notaire de la partie adverse et qu'elle m'appelait pour me tenir au courant. Aujourd'hui on est le lendemain de la date limite et je n'ai toujours pas de nouvelle, que puis-je faire, puis-je demander en dédommagement le dépôt de garantie, dois-je annuler la vente ou signer un nouveau compromis. merci d'avance de m'aider cordialement